



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente et unième session

Rome, 20 – 25 novembre 2006

Politiques des organismes des Nations Unies pour l'utilisation des logiciels libres dans les Secrétariats (JIU/REP/2005/3)

1. Le présent rapport du CCI est accompagné des observations du Directeur général, ainsi que de celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.
2. Compte tenu du sujet traité, ce rapport est soumis à l'attention du Comité financier.

RAPPORT CCI 2005/3

« POLITIQUES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES POUR L'UTILISATION DES LOGICIELS LIBRES DANS LES SECRÉTARIATS »

Observations du Directeur général de la FAO

Observations générales

La FAO approuve pleinement les observations formulées par le CCS (à l'échelle du système des Nations Unies) en ce qui concerne le présent rapport (document joint A/60/665/Add.1), sur lesquelles reposent en grande partie ses propres remarques.

Ce rapport présente essentiellement l'historique de l'utilisation des logiciels libres, ainsi qu'une enquête sur les politiques et les pratiques adoptées dans plusieurs pays, mais il est beaucoup moins exhaustif en ce qui concerne le système des Nations Unies. Il s'efforce de comprendre l'utilité des logiciels libres pour l'accès universel à l'information et l'aptitude des organisations à partager l'information. Toutefois, les conclusions mélangent indûment des questions sans rapport avec les logiciels libres eux-mêmes, comme l'utilisation de standards ouverts et l'interopérabilité. En un mot, ce rapport ne traite pas de manière convaincante les problèmes de l'utilisation des logiciels libres, qui auraient mérité une analyse approfondie pour que ses recommandations soient tout à fait valables.

Toutefois, la question de l'utilisation extensive des logiciels ouverts par la FAO est traitée clairement au paragraphe 104 du rapport.

Observations sur les recommandations

Destinataire de la recommandation:	Chef de secrétariat	<input type="checkbox"/>
	Organe législatif	<input type="checkbox"/>
	Autre (préciser): <i>Assemblée générale</i>	<input checked="" type="checkbox"/>

Recommandation 1 (*citation du rapport de la CCI*):

Conformément à sa résolution 57/295 et pour garantir l'accès universel à l'information et encourager le partage des connaissances, l'Assemblée générale devrait affirmer que les principes ci-après doivent guider l'adoption d'une politique du logiciel par les organismes du système des Nations Unies:

- Principe 1: Tous les États Membres et les autres intéressés devraient avoir le droit d'accéder à l'information publique mise à disposition sous un format électronique par les organisations et nul ne devrait être contraint d'acquérir un type particulier de logiciel pour exercer ce droit;*
- Principe 2: Les organisations devraient chercher à encourager l'interopérabilité de leurs divers systèmes de TIC en imposant l'utilisation de standards ouverts et de formats de fichier ouverts, quel que soit le logiciel choisi par elles. Elles devraient aussi faire en sorte que le codage des données garantisse la permanence des documents publics électroniques et ne soit pas lié à un fournisseur de logiciel particulier.*

Cette recommandation pourrait-elle s'appliquer à la FAO? Oui Non

Décision et/ou mesure proposée:

Approuvée	<input type="checkbox"/>
Approuvée telle que modifiée	<input checked="" type="checkbox"/>
Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication et/ou mesure proposée: Comme le soulignent les observations générales ci-dessus (ainsi que les observations du CCS), ces principes méritent attention, mais n'ont aucun lien direct avec l'objet du rapport sur les logiciels libres.

Recommandation et mesure incluses dans le rapport de suivi annuel: Oui Non

Destinataire de la recommandation:

Chef de secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/>
Organe législatif	<input type="checkbox"/>
Autre (préciser): <i>Secrétaire général des Nations Unies</i>	<input checked="" type="checkbox"/>

Recommandation 2 (citation du rapport de la CCI):

Aux fins de l'application de la première recommandation, le Secrétaire général, en qualité de Président du CCS, devrait dresser un bilan de l'expérience des États Membres et engager les consultations nécessaires dans le cadre du CCS pour établir des principes de compatibilité et rendre compte en conséquence à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Les principes ici proposés devraient tenir compte notamment des éléments suivants:

- a) *Ils devraient se fonder sur les standards ouverts et les formats de fichier ouverts pour favoriser une pratique unifiée du codage et du partage des données au bénéfice de tous les intéressés;*
- b) *Tout nouveau système d'information, application logicielle ou mise à jour ou remplacement similaire devrait être conforme aux principes énoncés, sauf dans des circonstances justifiables approuvées par le directeur de l'informatique ou le responsable de l'informatique et de la télématique de chaque organisme;*
- c) *Les logiciels personnalisés ou sur mesure devraient être la propriété des organismes et mis comme il convient à la disposition des autres organismes du système et des administrations des États Membres ou soumis à licence en tant que logiciels libres;*
- d) *Les organismes devraient chercher à éviter d'être durablement liés à des produits ou à des services informatiques et télématiques propriétaires et devraient à cet égard se donner pour principe de faire jouer pleinement la concurrence en considérant sans a priori toutes les solutions disponibles sur le marché, notamment les logiciels libres, dès lors que les produits et les services sont conformes aux principes retenus, étant entendu en outre que le choix définitif s'opérerait sur la base du rapport qualité-prix.*

Cette recommandation pourrait-elle s'appliquer à la FAO? Oui Non

Décision et/ou mesure proposée:

Approuvée	<input type="checkbox"/>
Approuvée telle que modifiée	<input type="checkbox"/>
Rejetée	<input checked="" type="checkbox"/>

Explication et/ou mesure proposée: Comme l'indique le CCS dans ses observations, cette recommandation complexe soulève de nombreuses difficultés et, quoi qu'il en soit, elle n'a pas de lien direct avec l'objet du rapport.

Recommandation et mesure incluses dans le rapport de suivi annuel: Oui Non

Destinataire de la recommandation:

Chef de secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/>
Organe législatif	<input type="checkbox"/>
Autre (préciser):	<input type="checkbox"/>

Recommandation 3 (*citation du rapport de la CCI*):

À partir des résultats de l'examen par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Stratégie des organismes des Nations Unies en matière d'informatique et de télématique, les chefs de secrétariat des autres organismes devraient soumettre cette stratégie en temps opportun à leurs organes directeurs respectifs, assortie d'un exposé des conséquences entraînées par l'alignement des stratégies en vigueur sur la nouvelle stratégie et par la mise en oeuvre des principes communs de compatibilité dont l'adoption est recommandée plus haut.

Cette recommandation pourrait-elle s'appliquer à la FAO? Oui Non

Décision et/ou mesure proposée:

Approuvée	<input type="checkbox"/>
Approuvée telle que modifiée	<input checked="" type="checkbox"/>
Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication et/ou mesure proposée: Les stratégies et les programmes en matière d'informatique et de télématique sont dûment examinés par les organes directeurs dans leur étude de la documentation sur la planification générale des programmes, cependant, là aussi, la présente recommandation n'a aucun lien avec l'objet du présent rapport. De plus, la partie de la recommandation traitant des principes communs de comptabilité n'est pas acceptée, tout comme dans la recommandation précédente.

Recommandation et mesure incluses dans le rapport de suivi annuel: Oui Non

Destinataire de la recommandation:	Chef de secrétariat	<input type="checkbox"/>
	Organe législatif	<input type="checkbox"/>
	Autre (préciser): <i>Secrétaire général des Nations Unies</i>	<input checked="" type="checkbox"/>

Recommandation 4 (citation du rapport de la CCI):

Le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, devrait prendre les mesures nécessaires pour constituer une banque de logiciels libres réunissant les logiciels libres éprouvés en usage dans les organismes des Nations Unies, à laquelle les organismes et les entités publiques des États Membres et les autres parties intéressées pourraient avoir accès.

Cette recommandation pourrait-elle s'appliquer à la FAO? Oui Non

Décision et/ou mesure proposée:	Approuvée	<input type="checkbox"/>
	Approuvée telle que modifiée	<input checked="" type="checkbox"/>
	Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication et/ou mesure proposée: Cette recommandation s'adresse principalement aux Nations Unies et rien ne s'oppose en principe à créer une banque de logiciels libres au niveau mondial, mais il faudrait au préalable effectuer une analyse coûts-avantages pertinente et celle-ci ne figure pas dans le rapport.

Recommandation et mesure incluses dans le rapport de suivi annuel: Oui Non

Destinataire de la recommandation:	Chef de secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/>
	Organe législatif	<input type="checkbox"/>
	Autre (préciser): <i>Secrétaire général des Nations Unies</i>	<input checked="" type="checkbox"/>

Recommandation 5 (citation du rapport de la CCI):

À titre de suivi de l'examen par le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) des grandes initiatives mentionnées dans la Charte des Nations Unies pour les technologies de l'information et des communications:

- a) *Le Secrétaire général, en qualité de Président du CCS, devrait fournir, dans un additif à son rapport sur la stratégie dans le domaine de l'informatique et de la télématique demandé par l'Assemblée générale pour la soixantième session, les informations pertinentes sur le niveau de priorité, les possibilités d'économies, les risques, l'efficacité et l'intérêt organisationnel correspondant à l'exécution de l'initiative proposée pour le logiciel libre;*

- b) *Les chefs de secrétariat devraient évaluer le coût effectif total de leurs systèmes actuels et devraient appliquer des moyens de mesurer l'impact économique total de leurs investissements dans les technologies de l'information, notamment leur utilisation des logiciels libres et des logiciels fermés et les conséquences qui s'ensuivent pour les États Membres. Leurs conclusions devraient être soumises à leurs organes directeurs respectifs dans le cadre de l'examen de l'exécution de leur budget-programme.*

Cette recommandation pourrait-elle s'appliquer à la FAO? Oui Non

Décision et/ou mesure proposée:

Approuvée	<input type="checkbox"/>
Approuvée telle que modifiée	<input type="checkbox"/>
Rejetée	<input checked="" type="checkbox"/>

Explication et/ou mesure proposée: Les raisons sont bien expliquées dans les observations du CCS (paragraphe 20 à 23).

Recommandation et mesure incluses dans le rapport de suivi annuel: Oui Non

Destinataire de la recommandation:

Chef de secrétariat	<input type="checkbox"/>
Organe législatif	<input type="checkbox"/>
Autre (préciser): <i>Assemblée générale</i>	<input checked="" type="checkbox"/>

Recommandation 6 (citation du rapport de la CCI):

Compte tenu des tentatives antérieures de coordination systématique en matière d'informatique et de télématique, l'Assemblée générale devrait:

- a) *Décider que la création de tout nouveau mécanisme du CCS concernant la coordination en matière d'informatique et de télématique ne sera examinée qu'après que les membres du CCS auront:*
- i) *défini et adopté d'un commun accord le mandat, le mode de financement, les compétences et les résultats attendus de l'organe considéré en ce qui concerne l'application de principes communs de compatibilité proposés plus haut dans la recommandation 2; et*
 - ii) *donné l'assurance raisonnable que les recommandations adoptées d'un commun accord seront mises en vigueur et qu'il sera dûment rendu compte de leur application aux organes directeurs;*
- b) *Prier le Secrétaire général, en qualité de Président du CCS, d'examiner pleinement toutes les possibilités d'utiliser les mécanismes en vigueur, notamment l'École des cadres du système des Nations Unies, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Centre international de calcul (CIC) et l'Université des Nations Unies (UNU), pour les aspects pertinents de l'exécution de toute initiative nouvelle, notamment pour les logiciels libres.*

Cette recommandation pourrait-elle s'appliquer à la FAO?

Oui Non

Décision et/ou mesure proposée:

Approuvée

Approuvée telle que modifiée

Rejetée

Explication et/ou mesure proposée: Là aussi, les raisons sont bien décrites dans les observations du CCS (paragraphe 24).

Recommandation et mesure incluses dans le rapport de suivi annuel:

Oui Non